
L'an deux mille dix-huit, le 11 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUES, Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absent représenté :

Absent excusé:

... remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 05/04/2018

Date d'affichage : 05/04/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : Votants : Pour : Contre : Abstention :

OBJET : Vote du compte de gestion 2017

(12/2018)

Rapporteurs : Mme Micheline MONVILLE et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et la Décision Modificative 2017 pour le Budget Principal et l'état des restes à réaliser ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Principal ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces documents présentent les mêmes résultats que le Compte Administratif.

Statuant :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- Sur l'exécution de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des budgets annexes.

Il vous est proposé de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur, au titre du Budget Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Projet